

Communiqué de presse du CEDEC

Le CEDEC (Chrétiens pour une Eglise Dégagée de l'Ecole Confessionnelle) tient à faire connaître son désaccord avec les propos du pape Léon XIV sur l'école catholique et sur la laïcité lors de sa visite officielle en France

1 – Sur l'école catholique

Notre position n'est certes pas nouvelle étant donné que notre association a été créée en 1983, un an avant les grandes manifestations (contre lesquelles nous nous sommes énergiquement élevés) qui allaient conduire à l'abandon du projet de loi Savary qui visait à créer un « *grand service public unifié et laïc de l'éducation nationale*. »

Le CEDEC exprime clairement sa position dans ses statuts : il « *s'élève contre la façon dont, à son sens, l'Eglise se compromet officiellement aux côtés de l'enseignement privé, tendant à faire croire que l'école confessionnelle est par excellence l'école des chrétiens*. » D'ailleurs, Mgr. Jean Honoré, évêque de Tours et président de la *Commission épiscopale auprès du monde scolaire et universitaire* en ces années-là, très impliqué dans la dénonciation de la loi Savary, n'avait pas su trouver d'explication satisfaisante à l'attachement de l'Eglise à « son » école, lorsque nous l'avions interviewé. Après beaucoup d'hésitation, le seul argument qu'il avança fut « **la visibilité** ». Nous avons pourtant tendance à croire que la seule raison d'exister de « l'Eglise » (et de toutes ses structures) était l'Evangile – dans lequel elle n'est elle-même pourtant nulle part mentionnée...

Alors, en ce qui concerne la visibilité, c'est plutôt raté... Un seul exemple : les agressions sexuelles à Bétharram et dans tant d'autres écoles, par milliers, comme ladite « Commission Sauvé » (ou la CIASE) l'a montré, sont une gifle pour le message évangélique. De plus, les écoles confessionnelles sont un refuge pour les classes sociales les plus favorisées, tandis que la gestion de l'enseignement public par les pouvoirs « publics » décline de façon douloureuse. L'idéal évangélique n'est-il pas au contraire d'être au milieu de tous et de partager leur destin, et non pas de s'enfermer dans un lieu clos réservé ?

2 – La laïcité

Le pape Léon XIV semble se situer à l'opposé de cet idéal. « *L'école catholique a toute sa place dans le paysage éducatif d'un pays comme la France* », a-t-il déclaré. Son propos nous semble en accord avec la conception qu'il a de la laïcité, ou plutôt de ce qu'il croit être la laïcité. Se référant au Concile Vatican II, il la définit à travers ces mots : « *[la communauté politique et l'Eglise], quoique à des titres divers, sont au service de la vocation personnelle et sociale des mêmes hommes. Elles exerceront d'autant plus efficacement ce service pour le bien de tous qu'elles rechercheront davantage entre elles une saine coopération*. » On est en plein Concordat !... D'après lui, L'Etat et l'Eglise ont donc dans la société des tâches équivalentes et parallèles, et ont des responsabilités de même niveau. Le bien-être de tous dépend de leur entente...

cordiale. Comme il le dit aussi, « *une juste laïcité ne consiste pas à exclure la religion de l'espace public ou de l'éducation* ». Il semble ignorer que la laïcité ne prend pas d'adjectif ; elle existe, ou elle n'existe pas. Elle ne rejette pas les religions ; elle place simplement l'Etat au-dessus d'elles, et elle donne à toutes les mêmes droits. La laïcité a été établie en France par la loi de 1905, même si le mot n'y figure pas. C'est une loi dite de **séparation**, qui ne saurait teinter le pouvoir politique de données religieuses.

Le catholicisme, monarchisé au Saint-Siège, admet difficilement d'être traité « comme tout le monde. » Sa relation avec le pouvoir remonte à l'époque monarchique, dans une sorte d'équivalence. Que la loi de la puissance publique soit pour la totalité des citoyens au-dessus de la sienne n'a jamais été vraiment accepté par son Institution.

Nous ne devons pas non plus oublier que Léon XIV est d'origine américaine. Il se trouve qu'en anglais il n'y a pas vraiment de mot pour « laïcité ». On dit « *secularism* », mais on peut aussi le traduire par « sécularisation ». Cette dernière est un pas vers la laïcité, mais elle n'est pas la laïcité. Référons-nous à l'histoire américaine, qui commence vraiment à ressembler à ce que sont les USA avec l'arrivée, au début du XVII^e siècle, du Mayflower et des « *Pilgrim Fathers* » (les Pères pèlerins), des protestants rigoristes qui fuient l'Angleterre. Citons un extrait de la déclaration d'indépendance de 1776 : « *tous les hommes sont **créés** égaux ; ils sont doués par le **Créateur** de certains droits inaliénables.* » Vous avez bien lu ; créés, créateur. Comparons cela avec un texte français, la « *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* » de 1789, pourtant inspiré du texte précédent. On y lit : « *Les hommes **naissent** et demeurent libres et égaux en droits.* » Aucune conviction religieuse n'est imposée au « citoyen ». Plus loin : « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas **l'ordre public établi par la Loi.*** » C'est-à-dire que, déjà, ce n'est pas la « religion » qui est, par nature, maîtresse des horloges. Elle est soumise à la même loi que tout le monde.

Il n'y a là aucune contradiction avec l'enseignement de Jésus de Nazareth. On trouve en effet dans l'Evangile de Matthieu (22,21) cette phrase bien connue : « *Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.* » En quelque sorte, l'Etat a des responsabilités qui ne sauraient revenir à aucune spiritualité. « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes* » lit-on dans l'Article premier de la Loi de 1905. Cette liberté de conscience est le cœur de la démocratie française, et elle n'est possible que si aucune religion n'impose à tous la norme de cette conscience. Et c'est la *liberté* qui est le fondement même de l'Evangile.